

<u>Affaire n°18-130419</u>: Subventions aux associations non conventionnées et aux établissements publics administratifs / Attribution pour l'exercice 2019

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 09 AVRIL 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 24

Absent (s): 01

Procuration (s): 04

Total des votes: 27

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



### DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

#### COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TREIZE AVRIL

#### **DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'an deux mille dix-neuf le TREIZE AVRIL à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS: Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1" adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3 adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4 tone adjointe - Micheline ALAVIN 5time adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>tme</sup> adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale -Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale -Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal -Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal -Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal -Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S): Éric BOYER conseiller municipal.

PROCURATION(S): Laurence FELICIDALI 2<sup>the</sup> adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>the</sup> adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>the</sup> adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019

#### Affaire n° 18-130419:

# Subventions aux associations non conventionnées et aux établissements publics administratifs / Attribution pour l'exercice 2019

Comme le prévoit l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

En revanche, en ce qui concerne les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider d'établir un état annexé au budget qui individualise les crédits par bénéficiaires. Dans ces conditions, et pour ces subventions seulement, le budget constitue la pièce justificative de paiement.

Néanmoins dans un souci de transparence, il est proposé au Conseil Municipal par une délibération distincte d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2019.

## Pour l'exercice 2019, les associations concernées sont les suivantes :

Article	Subventions	Objet		Nature	Montant
(1)	(2)	(3)	Nom de l'organisme	juridique de	proposé en
				l'organisme	2019
			Amicale Régimentaire de Bourbon Assoc.loi 190		4 000
	subvention 2019			Assoc.loi 1901	500
			ANCIENS COMBATTANTS	Assoc.loi 1901	800
	Subvention 2019			Assoc.loi 1901	500
6574	Subvention 2019	Fonctionnement	Association Handicapés Physiques Plaine AHPP	Assoc.loi 1901	3 500
6574	Subvention 2019	Fonctionnement	Association Musique Kadence Soleil	Assoc.loi 1901	1 600
6574	Subvention 2019	Fonctionnement	Association Sportive Collège Gaston Crochet ASCGC	Assoc.loi 1901	5 500
6574	Subvention 2019	Fonctionnement	Boules Vertes Palmiplainoises	Assoc.loi 1901	6 000
	Subvention 2019			Assoc.loi 1901	1 700
6574	Subvention 2019	Fonctionnement	Club Energy	Assoc.loi 1901	4 000
6574	Subvention 2019	Fonctionnement	Club Vélo Palmiplainois	Assoc.loi 1901	4 500
	Subvention 2019			Assoc.loi 1901	1 800
	Subvention 2019			Assoc.loi 1901	2 000
			Just Roller Palmiplainois	Assoc.loi 1901	2 800
	Subvention 2019			Assoc.loi 1901	5 600
			Les Merveilles de la Plaine	Assoc.loi 1901	2 600
			LIONS CLUB Le Palmier	Assoc.loi 1901	2 700
6574	Subvention 2019	Fonctionnement	Mission Locale	Assoc.loi 1901	6 966
	Subvention 2019			Assoc.loi 1901	1 000
			Nout Goyavier GIEE	Assoc.loi 1901	3 500
6574	Subvention 2019	Fonctionnement	NRDJ Nouvelle République des Jeunes	Assoc.loi 1901	1 600
			Palmi Tchouk-Ball	Assoc.loi 1901	3 400
	Subvention 2019			Assoc.loi 1901	650
			Rythm'n Country Boot	Assoc.loi 1901	1 850
			Trailers des Hauts	Assoc.loi 1901	1 500
	Subvention 2019			Assoc.loi 1901	15 100
6574	Subvention 2019	Fonctionnement	Village Les Azalées	Assoc.loi 1901	2 800
				TOTAL	88 466

#### Subventions aux établissements publics administratifs :

657361	Subvention 2019	Fonctionnement	Caisse des Ecoles	EPA	70 000
657362	Subvention 2019	Fonctionnement	CCAS	EPA	1 085 000

Les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2019 du budget principal La liste des subventions attribuées figure dans une annexe du document budgétaire du budget primitif 19740065-20190413-DCM18-130419-

Date de télétransmission : 16/04/2019 Date de réception préfecture : 16/04/2019 Afin de permettre le versement des subventions sus visées,

VALIDE les montants des subventions indiqués si de

# Appelé à en délibérer, le Conseil municipal:

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à partir de l'affaire 08, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

L'élu, André GONTHIER conseiller municipal étant concerné par l'attribution de la subvention à l'association « Boules Vertes Palmiplainoises », sa procuration donnée à Marc Luc BOYER n'est donc pas comptabilisée.

Le conseil municipal, A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, 3 oppositions (Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal) et 2 abstentions (Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal) :

- VALIDE la liste des bénéficiaires de subventions inscrits dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2019,

-	VALADE les momanis des subventions indiques ci-dessus.
	•

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

arc Luc BOYER